

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2016

TRAVAIL - (N° 3909)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1107

présenté par
Mme Carrey-Conte

ARTICLE 11

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« ou du développement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de cadrer, en lien avec la situation économique, les conditions de déclenchement de ces accords.